

Séance du Lundi 11 octobre 2010

Étaient présents : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Mireille SABRI, Sylvie CARRE, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Alexandre GARNERET, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

Étaient représentés : Fabrice LAUNAY (procuration à Sylvie CARRÉ), Éric DESQUIREZ (procuration à Pascale REMONDINI), François BELLAMY (procuration à Alexandre GARNERET), Francis REMONDINI (procuration à Philippe RUPIN).

Étaient absents : Gérald MENDES, Guillaume SEVELLEC.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 11 octobre 2010 à 20 heures 30 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 septembre 2010 est adopté à l'unanimité.

I. Création d'une Commission d'Appel d'Offres

Compte tenu de la modification du seuil des marchés publics, Monsieur le Maire propose la création d'une commission d'appel d'offres.

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'outre le Maire, son président, la commission d'appels d'offres est composée de 3 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il convient de procéder en même temps à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires

Le Conseil Municipal procède à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

PROCLAME élus les membres titulaires suivants :

- ✚ Philippe RUPIN (13 voix)
- ✚ Fabrice LAUNAY (13 voix)
- ✚ Pascale REMONDINI (13 voix)

PROCLAME élus les membres suppléants suivants :

- ✚ René MARTENOT (13 voix)
- ✚ Charles DESCOURVIERES (13 voix)
- ✚ François BELLAMY (13 voix)

II. Amortissement du P.L.U.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sa négociation avec le cabinet CDHU concernant le paiement des factures liées au PLU a abouti à une remise de 20 % sur la dernière facture.

Il convient de décider la durée d'amortissement du PLU. Dépenses imputées au compte 202 (frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme) à amortir : 9 084,77 €(correspondant au paiement du cabinet CDHU et indemnisation du commissaire enquêteur).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE d'amortir le PLU à compter de 2011 sur 4 ans.

III. Amortissement Fonds de Concours (SICECO)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'installation des prises illumination par le biais du SICECO est gérée comptablement comme un fonds de concours et qu'il convient de déterminer la durée d'amortissement de celui-ci. Dépenses 2010 au compte 204151 (Groupement de collectivités - GFP de rattachement) à amortir à partir de 2011 : 847,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité FIXE à 9 ans la durée d'amortissement de cette dépense.

IV. Remboursement emprunt

Monsieur le Maire présente l'étude financière réalisée par Gérard MENDES concernant la gestion de la dette compte tenu de la conjoncture actuelle. Deux hypothèses sont étudiées.

En vue d'une meilleure gestion de la dette et afin de poursuivre le désendettement de la commune et retrouver une faculté d'emprunt,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de rembourser par anticipation l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne en 2003 (objet : consolidation financière - N° : G/3421037 - Montant 45 000 €) ;
- **DÉCIDE** d'inscrire par Décision Budgétaire Modificative à l'article 1641 le Capital Restant Dû pour 2011/2012/2013 soit 12 800 € et inscrit une somme de 500 € à l'article 668 (autres charges financières) permettant de régler la pénalité de remboursement anticipé ;
- **DÉCIDE** d'augmenter l'échéance de l'emprunt n° I/3420182 ayant pour objet l'extension de l'École (contracté en 2002) de 1 342,05 € par trimestre (correspondant à l'échéance trimestrielle du crédit G/3421037 remboursé par anticipation) ;
- **CHARGE** le Maire d'effectuer les démarches correspondantes et l'autorise à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération.

Monsieur le Maire remercie Gérard MENDES pour cette étude.

V. O.N.F. : destination des coupes exercice 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DÉCIDE la destination des coupes réglées n° 8C1 10C2 11C2 12C2 29 & 30 de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2011 :

- ⊗ **La délivrance** en 2010 des tiges de perchis des coupes n° 1 10C2 11C2 12C2 & 29
- ⊗ **La mise en vente** en 2011 des futaies affouagères de frêne par les soins de l'ONF de la coupe n°30. La commune autorise le dépôt des bois sur le parterre de la forêt communale.
- ⊗ **La délivrance** en 2011 des houppiers non vendus de cette coupe aux affouagistes

NOMINATION DES GARANTS POUR L'EXPLOITATION DE LA PARTIE DÉLIVRÉE DES COUPES

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms suivent : Philippe RUPIN, René MARTENOT, Éric DESQUIREZ. Le partage de l'affouage sera réalisé par feu (par ménage).

DÉLAIS À RESPECTER DANS LES COUPES AFFOUAGÈRES :

Façonnage des tiges de perchis de chêne : 31/04/2013

Vidange des tiges de perchis de chêne : 31/10/2013

* Façonnage des houppiers : 15/04/2012

* Vidange des houppiers : 31/10/2012

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 04/12/1985)

VI. Participation de M. VON DURFELD aux travaux de voirie rue de Rosière

Monsieur le maire informe l'assemblée que le cahier des charges du lotissement Rosière II imposait au lotisseur de faire les bordures de trottoirs sur une partie de la rue de Rosière. Un devis du 05/06/2003 chiffrait la fourniture et la pose de bordures à 2 934 €H.T. soit 3 509,06 €T.T.C. Il avait ensuite été convenu que ces travaux seraient faits en même temps que la réfection intégrale de la rue de Rosière et de ses trottoirs engagée par la commune.

Il convient de demander à Monsieur VON DURFELD, lotisseur, la contrepartie financière correspondant à la pose des bordures sur la base du devis initial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de demander à M. VON DURFELD le paiement de la somme de 3 509,66 € correspondant au coût réel des bordures de trottoirs en 2003 ;
- **AUTORISE** le Maire à émettre le titre de recettes correspondant.

VII. Point sur les groupes de travail

Trois groupes de travail ont été créés afin de dresser un inventaire des actions à entreprendre, en définir la priorité et étudier les projets pour l'avenir.

Le **groupe 1 « Circulation-sécurité »** animé par Philippe RUPIN est composé de René MARTENOT, Éric DESQUIREZ, Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD & Richard CARRÉ (membre extérieur au Conseil Municipal)

Le **groupe 2 « handicap + immobilier »** animé par Pascale REMONDINI est composé de Mireille SABRI, Guillaume SEVELLEC, Charles DESCOURVIERES & Gérald MENDES

Le **groupe 3 « espaces verts / aménagements urbains / cimetière »** animé par Fabrice LAUNAY est composé de Sylvie CARRÉ, Francis REMONDINI & François BELLAMY.

Le groupe 1 a listé les besoins en panneaux de signalisation, plaques de rues et de numéros de maison pour les nouvelles constructions. Le montant estimé s'élève à 6 000 € T.T.C. Il convient donc de consulter plusieurs fournisseurs.

Ce groupe propose l'installation d'une benne à verres au lotissement des Chêneteaux et d'une Boîte aux lettres jaune de dépôt du courrier à proximité de la batterie de CIDEX de ce lotissement. Il préconise également l'enlèvement du panneau d'affichage libre situé à côté de la porte de garage de la Mairie.

Une nouvelle réunion est prévue pour l'étude de la circulation en globalité (création de zones 30 ...)

Le groupe 2 se réunira le vendredi 15 octobre au sujet du diagnostic de l'accessibilité des bâtiments.

Le groupe 3 se réunira le mardi 26 octobre.

Monsieur le Maire fait le point sur les dossiers dont il a la charge.

Il informe le Conseil Municipal qu'en raison du besoin du mètre des espaces verts pour l'appel d'offres espaces verts ainsi que pour le calcul du volume surface nécessaire pour le paillage ; en accord avec l'entreprise FEVRE & VIEILLARD, il a annulé la commande du métrage d'un montant de 814 € Il a acquis un odomètre et un triple décimètre afin de procéder lui-même au métrage avec l'aide de l'employé communal.

Un devis pour le paillage des plantations du lotissement les Chêneteaux comprenant un traitement anti germinatif d'un montant de 3 013,92 € T.T.C. est présenté. Monsieur le Maire a consulté la société SONOFEP pour connaître le prix de fourniture de copeaux de bois pour le paillage. Celui-ci varie de 55 à 65 € H.T. le m³. Le coût de revient des marchandises seules (pour 700m² de massifs et 76m² d'arbres) est équivalent au coût du devis pose comprise. (le produit utilisé par la société FEVRE & VIEILLARD pour le paillage est différent et plus économique).

Considérant l'intérêt du paillage en termes de limitation de la prolifération d'herbes, le non usage de désherbants et l'entretien plus simple,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** à l'unanimité de procéder au paillage des plantations du lotissement les Chêneteaux ;
- **DÉCIDE** à 12 voix pour, 1 abstention d'accepter le devis de la société FEVRE & VIEILLARD d'un montant de 3 013,92 € T.T.C. et d'inscrire une somme de 3 000 € à l'article 61523 (voix et réseaux) par Décision Budgétaire Modificative.

Monsieur le Maire rappelle que le programme des travaux du lotissement "le Champ des Vignes" prévoit qu'à "la demande de l'Architecte des Bâtiments de France, un écran végétal à feuilles caduques sera planté, à la charge du lotisseur (commune), sur les limites Sud-Est et Nord-Est du lotissement". Monsieur le Maire présente un devis de la société ACTI SUD PAYSAGES d'un montant de 558,22 € T.T.C. pour la fourniture et la pose de 50 sujets (mélange d'essences). Le Conseil Municipal CHARGE le Maire de vérifier le prix de fourniture auprès de la SONOFEP et l'autorise à engager cette dépense sur le budget annexe Lotissement "le Champ des Vignes".

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a interrogé le Conseil Général sur l'emplacement réservé à leur profit sur le RD 996. Le Conseil Général ne souhaite pas effectuer de travaux d'aménagement visant à élargir la chaussée. Cet emplacement réservé pourra être supprimé du PLU. Monsieur DEFLESSELLES, propriétaire du lot 3 du lotissement "le Champ des Vignes" serait acheteur de la bande de terrain jouxtant sa propriété avec une échéance de paiement. La conclusion d'un compromis de vente (avec pénalités en cas de désistement) permettrait d'implanter l'écran végétal par rapport aux futures limites.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va falloir procéder à un broyage dans la parcelle où sont plantés des peupliers car ceux-ci sont étouffés par la prolifération de plantes. Le choix des entreprises pour ces travaux ainsi que pour les travaux d'engazonnement et de mise en place de plantes de couverture place de la Mairie seront à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

VIII. Questions diverses

Chauffage de l'École

Pendant les vacances de la Toussaint, des travaux relatifs au chauffage de l'École sont à entreprendre : changement de vannes thermostatiques, changement de deux radiateurs, installation d'un nouveau radiateur au rez-de-chaussée, nettoyage du plancher chauffant de la nouvelle école. Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation d'entreprises qu'il a effectué :

	Entreprise BOEUF	DOUSSOT GAZ	CHENILLOT
Contrat d'entretien annuel	369 €	302 €	229 €
Nettoyage plancher	579 €	912 €	460 €
3 radiateurs	1 890 €	1 589 €	1 540 €
Robinets et vannes coupure	64 €/l'unité	52 €/l'unité	69 €/l'unité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accepter la proposition de l'entreprise CHENILLOT (la moins disante)
- **DÉCIDE** d'inscrire un montant de 1 600 € à l'article 21312 (bâtiments scolaires) pour les radiateurs et robinets thermostatiques
- **CHARGE** le Maire de signer le devis correspondant.

Électricité

Récemment, des disjonctions générales se sont produites à l'École. Il convient d'étudier les raisons de ce problème (étude de la nécessité d'augmenter la puissance compteur)

La question de l'extinction de l'Éclairage Public une partie de la nuit est abordée. Monsieur le Maire indique que les modifications des conditions tarifaires imposées dans le cadre de l'ouverture à la concurrence vont avoir pour effet d'augmenter le montant de l'abonnement et de réduire le coût des consommations, ce qui a pour conséquences de réduire les possibles économies. Il convient donc d'attendre l'année prochaine pour étudier les économies potentielles tout en tenant compte de la sécurité du village.

École

Monsieur ROYER, inspecteur de circonscription de l'Éducation Nationale a exprimé ses compliments au sujet de la qualité des équipements de l'École de la commune.

Le grillage et le portail pour sécuriser le préfabriqué sont arrivés et seront posés dans les 15 jours à venir par l'entreprise Fèvre & Vieillard.

La commission de sécurité a émis un avis favorable concernant le bâtiment préfabriqué.

Madame REMONDINI propose que soit organisée une inauguration du nouveau bâtiment scolaire avec l'Inspecteur de circonscription de l'Éducation Nationale, les enseignants et les conseils municipaux des communes du RPI.

Monsieur le Maire présente l'offre d'achat d'un guide intitulé "Bien vivre ensemble" à destination des élèves de CE2, CM1 & CM2. Le Conseil Municipal soumettra cette offre à l'avis des enseignants lors du prochain Conseil d'École.

Conseil d'École

Le premier Conseil d'École de l'année 2010/2011 aura lieu le vendredi 22 octobre 2010 à Saint-Philibert.

Abonnement à Pédagogiche

Monsieur le Maire rappelle que la commune est abonnée à la base documentaire Pédagogiche sous forme de fiches papier pour un montant annuel de 137 € (tarif 2010). Il présente la proposition d'abonnement au service Pédagogiche en connexion internet. Pour 2011, le prix avec arrêt de l'abonnement fiches est de 360 € et de 390 € avec maintien des fiches.

Considérant la simplicité d'utilisation pour le secrétariat de Mairie du guide juridique par internet, considérant l'intérêt du maintien des fiches pour les élus et vu la faible différence de coût pour le maintien de celles-ci, le Conseil Municipal DÉCIDE de choisir la formule d'abonnement internet avec maintien des fiches.

Remerciements

Monsieur le Maire transmet aux membres du Conseil Municipal les remerciements de M. GAUDRILLET (Association Familles Rurales) pour le prêt du foyer communal dans le cadre de la boxe.

La nouvelle association de danse Country "country friends 21" remercie également la commune pour le prêt hebdomadaire du foyer.

Questions de M. DESCOURVIERES

Monsieur DESCOURVIERES souhaite que soit évoqués la question du réseau d'eaux pluviales du lotissement Rosières III et le non-respect de règles d'urbanisme notamment concernant la hauteur des clôtures.

Monsieur le Maire indique que les réunions de chantier du lotissement font état d'un dimensionnement suffisant du réseau et que le fossé a été élargi. Il précise que la voirie de ce lotissement n'a pas encore été réceptionnée et qu'il conviendra d'émettre des réserves à ce sujet lors de la réception.

En matière d'urbanisme, Monsieur le Maire répond qu'il traite les cas dont il a connaissance. Il a adressé deux courriers à des administrés (le premier concernant une clôture supérieure à 1,60m et le second concernant la traversée d'espaces verts). Un autre cas d'urbanisme sera à étudier prochainement.

Antenne Relais

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu le résultat des mesures de champs électromagnétiques effectuées par un cabinet indépendant à la demande de deux administrés. Ce rapport indique que l'installation est conforme aux recommandations et préconisations.

Devis illuminations

Pascale REMONDINI présente une proposition de la société BAZAUD (antenne de Marsannay-la-Côte) ayant pour objet la location-vente de 6 motifs d'illuminations de fin d'année. Le paiement est échelonné sur 3 ans (3 fois 731 €) Cette solution permet de réduire la dépense cette année (somme prévue au budget : 1 500 €), d'en acquérir 6 autres en 2011 et paiement des deux échéances soit 1 500 € en 2012 (sans nouvelle acquisition). Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de 6 illuminations suivant ce système.

Concours des Maisons Fleuries

Le jury du concours des maisons fleuries transmet la liste des lauréats qui recevront traditionnellement un bon d'achat et un diplôme le 11 novembre prochain.

Accompagnement au bus

Monsieur Gilles RICHARD, président de l'AFR, indique que le bureau de l'AFR se réunira le 12 octobre afin de faire le point sur l'accompagnement au bus scolaire.

Transports scolaires

Madame SABRI indique que l'arrêt « Saulon la Rue – Féney arrêt Transco » n'est pas toujours respecté. Madame DUFFOURD indique que le lundi matin dans le bus de 7 h il arrive qu'il n'y ait pas assez de places assises. Aucun administré n'a effectué de signalement en Mairie. Madame REMONDINI ira constater sur place lundi matin.

Monsieur le Maire fait le point sur l'avis recueilli par mail des conseillers municipaux quant à la tenue d'un Conseil Municipal le premier lundi de chaque mois. À 8 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, il est décidé de réunir le Conseil Municipal chaque 1^{er} lundi du mois pour une période d'essai de 3 mois. Les prochains Conseil Municipaux auront donc lieu les lundi 8 novembre 2010, 6 décembre 2010 et 3 janvier 2011.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à vingt trois heures quarante-cinq.